



REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES DE REVEL

AUTORISATION MUNICIPALE

Article 1 : Cette manifestation est ouverte aux particuliers comme aux professionnels et se déroulera au allée Charles de Gaulle à Revel Elle sera ouverte au public de 9H00 à 18H00, durant cette plage horaire aucun véhicule ne pourra circuler dans le périmètre fermé et délimité du vide grenier pour des raisons de sécurité, exception faite des véhicules de services d'ordre et de secours (gendarmerie, pompiers, SAMU,...). Les exposants devront rendre leurs emplacements propres et emporter tous leurs invendus et détritrus entre 18H00 et 19H00 au plus tard, faute de quoi ils pourront être passibles d'une amende délivrée par les autorités compétentes. Le comité des Fêtes de Revel n'est pas responsable en cas de vol, de perte ou de dégradations. Les exposants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile et de la fournir lors de l'inscription.

Article 2 : Aucune inscription ne sera prise en compte si elle est incomplète. L'inscription devra être accompagnée :

- Du règlement par chèque à l'ordre de Comité des Fêtes de Revel
- De l'attestation – inscription au vide grenier complétée, datée et signée
- Du règlement intérieur daté signé « bon pour accord »
- De la copie de la pièce d'identité recto verso valide (carte d'identité, carte de séjour, passeport)
- **Ne pas envoyer de règlement en espèce (billet ou pièces) par voie postale.**

: **Article 3** Les emplacements sont de 3,00m non modifiable au prix de 9€.pour les particuliers et 18€ les professionnels.

nécessaire. L'installation sur les emplacements se fera entre 7H et 8H30 le jour même le matin. Une fois votre marchandise déchargée les organisateurs vous demanderont de garer vos véhicules en dehors du périmètre du vide grenier sur les aires de stationnements autorisées. Les véhicules devront être évacués en dehors du périmètre au plus tard à 8H30. Les emplacements seront attribués par les membres du comité des fêtes au moment de votre enregistrement à votre arrivée, et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Chaque exposant devra se conformer aux règles de sécurité et aux règles imposées par la législation en vigueur (signature des registres obligatoires, présentation des papiers d'identité et du véhicule...) sous peine d'être exclu de la manifestation. Les exposants ne pourront évacuer leurs emplacements à l'aide de leur véhicule qu'à la fin de la manifestation soit à partir de 18H00.

Article 4 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ou visiteur qui troublerait ou dérangerait le bon déroulement de la manifestation. Les chiens devront être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier. La vente d'armes de toutes catégories est strictement interdite

Article 5 : Les enfants exposants devront être en permanence en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité. Ils seront soumis aux mêmes règles que les adultes exposants

Article 6 : En cas d'intempéries, l'organisateur et / ou la municipalité jugeront s'il y a lieu d'annuler la manifestation. Dans ce cas tous les exposants devront se plier à cette décision sans pouvoir la contester. Les sommes versées pour les emplacements seront alors remboursées. Si les exposants décident de ne pas venir pour diverses raisons qui leur sont personnelles, aucun remboursement ne sera fait et les sommes versées seront acquises aux organisateurs. De même à partir du moment où des exposants se seront installés sur le vide grenier, aucun remboursement ne se fera en fonction de la météo du jour (pluies, forte chaleur...) tout au long de la journée.

Article 7 Toutes ventes de boissons n'est pas autorisées ainsi que la vente des crêpes réservées au comité des fêtes de Revel Saint Ferréol.

Article 8 : Les exposants s'engagent en signant ce règlement à le respecter et à faire preuve de convivialité et respect envers les organisateurs, les exposants et les visiteurs

Article 9 : En cas d'intempéries cette manifestation sera en repli salle Claude Nougaro à Revel

Nous vous souhaitons à tous une excellente journée

Pour COMITE DES FETES Marc MARTY - Président

L'exposant,

Je soussigné M..... reconnais avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, et m'engage à le respecter

« Accepté bon pour accord »

Date et signature :

Organisateur : Comité des Fêtes de Revel

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Personne physique particuliers et Professionnels

Se déroulant le 13 septembre 2026 à Allée Charles de Gaulle à Revel
Je soussigné(é),

Nom : Prénom :
Née le à Département : Ville :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le Par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Réserve (emplacement de 3,00m non modifiable)

Nombre d'emplacementsx

9,00 Euros l'emplacement aux particuliers =Euros

18€ Euros l'emplacement des professionnels =Euros

- ☐ Vide grenier ☐ Produits du terroir
- ☐ Artisanat

Paiement par chèque à l'ordre du comité des Fêtes de Revel

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

REVEL

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

Vide greniers Foire à Tout, Artisanat

Autorisation Municipale

Installation à partir de 6h30

Renseignements 06 13 96 77 27 – 06 09 35 72 32

Bulletin d'inscription (pour personne morale ou personne physique) ci-joint à renvoyer avant le 10 septembre 2026:

**à : ROSY MARTY COMITE DES FETES - 8 CHEMIN DES MOULINS
- COUFFINAL - 31250 REVEL**

Fournir Photocopie Carte d'Identité (recto verso) pour tous les exposants.

Possibilité de restauration sur place.

En cas d'intempéries repli Place centrale du Beffroi

rosymarc1955@gmail.com

Facebook comité des fêtes de Revel

